

## CONSEIL DEPARTEMENTAL DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 07/09/17  
Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 05/10/17  
Affichage le : 26/10/17  
Transmission préfecture le : 26/10/17  
AR Préfecture :  
N° : 078-227806460-20171013-lmc198832-DE-1-1  
Du : 26/10/17  
Délibération exécutoire le : 26/10/17

**COMMISSION PERMANENTE**

Séance du vendredi 13 octobre 2017

**POLITIQUE A03 MOBILITÉ DURABLE**  
**COMPLEMENT AU PROGRAMME DEPARTEMENTAL 2016-2019 D'AIDE AUX**  
**COMMUNES ET STRUCTURES INTERCOMMUNALES EN MATIERE DE VOIRIE**  
**TAUX DE SUBVENTION A APPLIQUER A LA**  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS HOUDANAIS**

LA COMMISSION PERMANENTE,

Sur le rapport de M JEAN-FRANÇOIS RAYNAL ,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 2 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission permanente ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 20 juin 2016 adoptant le programme départemental 2016-2019 d'aide aux communes et structures intercommunales en matière de voirie et donnant délégation à la Commission permanente pour adopter l'ouverture du programme aux structures intercommunales existantes au 1<sup>er</sup> janvier 2016 et exerçant la compétence voirie;

Vu la délibération de la Commission permanente du 7 octobre 2016 adoptant l'ouverture du programme départemental 2016-2019 d'aide à la voirie à la Communauté de communes du Pays Houdanais et lui accordant une subvention maximale de 2 234 096 €;

Vu les délibérations des Conseils municipaux des communes d' Adainville (du 9/09/16), Bazainville (du 15/11/16), Boinvilliers (du 25/10/16), Boissets (du 9/09/16), Bourdonné (du 13/10/16), Civry-

la-Forêt (du 5/12/16), Conde-sur-Vesgre (du 30/05/17), Courgent (du 13/02/17), Dammartin-en-Serve (du 5/10/16), Dannemarie (du 18/10/16), Flins-Neuve-Eglise (du 2/02/17), Grandchamp (du 26/11/16), Gressey (du 7/11/16), La Hauteville (du 1<sup>er</sup>/10/16), Houdan (du 22/09/16), Le Tartre-Gaudran (du 1<sup>er</sup>/07/16), Longnes (du 15/09/16), Maulette (du 26/09/16), Mondreville (du 24/11/16), Montchauvet ( du 20/10/16), Mulcent (du 16/12/16), Orgerus (du 25/11/16), Orvilliers (du 26/09/16), Osmoy (du 13/06/17), Prunay-le-Temple (du 23/09/16), Richebourg (du 26/09/16), Rosay (du 6/06/17), St-Martin-des-Champs (du 21/11/16), Septeuil (du 8/06/17), Tacoignières (du 30/09/16), Tilly (du 21/09/16) et Villette ( du 23/09/16) donnant leur accord pour que leur part de subvention transférée à la Communauté de communes du Pays Houdanais puisse être utilisée par cette dernière pour réaliser des travaux sur un autre territoire que le leur;

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1 : Prend acte de l'accord donné par les 32 communes yvelinoises membres, par délibérations de leurs Conseils municipaux, pour que leur part de subvention transférée à la Communauté de communes du Pays Houdanais puisse être utilisée par cette dernière pour réaliser des travaux sur un autre territoire que le leur.

Article 2 : Décide d'appliquer à la Communauté de communes du Pays Houdanais un taux de subvention de 67,63 %, correspondant à 2 234 096 € (montant de la subvention accordée le 7/10/16) divisé par 3 303 491 € (montant du plafond de travaux HT accordé le 7/10/16), au titre du programme 2016-2019 d'aide à la voirie comme indiqué en annexe à la présente délibération.

*La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.*

## COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 13 octobre 2017

### COMPLEMENT AU PROGRAMME DEPARTEMENTAL 2016-2019 D'AIDE AUX COMMUNES ET STRUCTURES INTERCOMMUNALES EN MATIERE DE VOIRIE TAUX DE SUBVENTION A APPLIQUER A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS HOUDANAIS

Délibération ADOPTEE A L'UNANIMITE.

Président de la séance : Pierre Bédier.

Secrétaire :

Votent POUR (36) : Jean-Noël Amadei, Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Pierre Bédier, Georges Bénizé, Christine Boutin, Sonia Brau, Philippe Brillault, Hélène Brioix-Feuchet, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Anne Capiaux, Claire Chagnaud-Forain, Bertrand Coquard, Olivier De la Faire, Sylvie D'Esteve, Cécile Dumoulin, Jean-Michel Fourgous, Ghislain Fournier, Janick Géhin, Marcelle Gorguès, Elisabeth Guyard, Josette Jean, Didier Jouy, Joséphine Kollmannsberger, Michel Laugier, Olivier Lebrun, Guy Muller, Karl Olive, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Yann Scotte, Laurence Trochu, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Absents excusés (6) : Philippe Benassaya, Pierre Fond, Marie-Célie Guillaume, Alexandre Joly, Elodie Sornay, Yves Vandewalle.